

CORBONOD, le 10 décembre 2024

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 DECEMBRE 2024

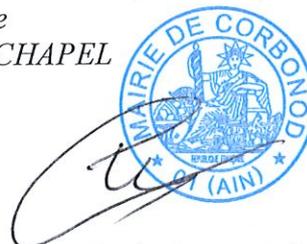
Présents (13) : Patrick CHAPEL, Jean-Louis GENY, Alexandre BRUNET, Elisabeth TRAVAIL, Laurence VILETTE, Christelle NOYES, Christelle GEORGES, Hélène GUILLARD, Régis MOLLEX, Damien GUICHON, Sébastien MOLLEX, Laurent BERNARD et Gérard TOCCANIER.

Absentes (2) : Sandrine TASSET et Marie MACHEREY.

Secrétaire de séance : Elisabeth TRAVAIL.

N° délibération	Objet	Vote
2024-042	Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau potable – Exercice 2023 -	Approuvé à l'unanimité
2024-043	Fixation du montant de la contre-valeur de la redevance pour la performance du réseau d'eau potable	Approuvé à l'unanimité
2024-044	Renouvellement de la convention de superposition d'affectations sur le domaine public concédé à la Compagnie Nationale du Rhône au profit de la Commune de Corbonod – Parking de la gare -	Approuvé à l'unanimité
2024-045	Demande d'aide à la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour la fourniture et l'installation d'un abribus sur le parking de la gare	Approuvé à l'unanimité
2024-046	Contrat de maîtrise d'œuvre pour les travaux de sécurisation de falaises à Charbonnière	Approuvé à l'unanimité
2024-047	Attribution du marché de travaux pour la sécurisation des falaises à Charbonnière	Approuvé à l'unanimité
2024-048	Refus de la modification de l'aménagement de la forêt communale pour le classement de parcelles en libre évolution à long terme et leur intégration dans le réseau FRENE (réseau Français de l'Education à la Nature et à l'Environnement)	Non approuvé : 8 voix « contre » la modification, 2 abstentions, 3 voix « pour »
2024-049	Cession à titre gratuit du véhicule incendie acquis par l'Amicale des pompiers à la Commune	Approuvé à l'unanimité
2024-050	Approbation de la modification n°5 des statuts de la Communauté de Communes Usse et Rhône	Approuvé à l'unanimité
2024-051	Attribution d'une subvention à l'association LEX 2050 pour le développement du train le Léman Express	Approuvé à l'unanimité
2024-052	Modification du temps de travail d'un poste d'agent périscolaire	Approuvé à l'unanimité

Le Maire
Patrick CHAPEL



Les délibérations sont consultables dans leur intégralité en mairie ou sur le site internet de la Commune.